

Certification des établissements relevant du secteur Sanitaire

« L'ordonnance n°96-346 du 24 avril 1996 portant réforme hospitalière a introduit la certification au sein du système de santé français.

La certification est une procédure d'évaluation externe d'un établissement de santé indépendante de l'établissement et de ses organismes de tutelle. Des professionnels de santé mandatés par la HAS réalisent les visites de certification sur la base d'un manuel. Ce référentiel permet d'évaluer le fonctionnement global de l'établissement de santé.

Mise en α uvre par la HAS, la procédure de certification s'effectue tous les 4 ans. Son objectif est de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé. » (HAS)

La clinique Ste Monique et l'HAD de St Quentin satisfont aux procédures de certification tous les 4 ans et déploient, depuis de nombreuses années, une démarche d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques.

A ce titre, différentes instances sont en place dans ces deux établissements (CLIN, CLUD, COMEDIMS, CRU, ...).